



ON.

les Maires
porter dans
es tables un
iculier. Le
le quelques-
gularité de
, ont pro-
s fois des
la part de
ir impérial.
réclame que
es cesse. Les
plus ordinai-
que de pré-
ou de dates.
ontenir d'a-
e famille par
tique, puis
suite la date.
es voudront
mer scrupu-
e instruction.

AN 1857.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de Saint-André-de-Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Naissances.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *Saint-André-de-Cubzac* pendant l'an 1857.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1856.

O. Le Roy

Du 2 Janvier
1857 n°1



Anne Léa
Bertin

Du deux Janvier mil huit cent cinquante
sept, à neuf heures du matin.
Acte de naissance d'Anne Léa Bertin, née avant-
hier à dix heures du soir à St. Etienne de Culzac,
fille légitime de Pierre Bertin, propriétaire,
âgé de vingt-quatre ans, et de Marie Michaud,
sans profession, âgée de vingt-un ans, mariés
et habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, François Saureroche, ex-
militaire âgé de cinquante ans, second
témoin, Gabriel Gantier, Saureroche âgé de
cinquante un ans, habitants de cette
commune. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine
Dulzac, maire de St. Etienne de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Saureroche

Gantier P. Bertin Dulzac

Du 6 Janvier
1857 n°2
Jean
Faugère

Du six Janvier mil huit cent cinquante
sept, à trois heures du soir
Acte de naissance de Jean Faugère né ce jour
à midi, à Saureroche dans cette commune,
fils légitime de Gouveneur Faugère, cultivateur
âgé de vingt-sept ans et de Françoise Arnaud,
cultivatrice âgée de vingt-un ans, mariés et
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant.

Le sexe de l'enfant a été déclaré être masculin.
Premier témoin Pierre Bertin, faiseur d'osiers
âgé de trente-neuf ans, second témoin Raymond
Gaurin, cultivateur âgé de trente-trois ans,
habitants de cette commune. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dulzac,
maire de St. Etienne de Culzac, faisant les fonctions

Du 16 Janvier
 1857. No. 3
 Henry Roche
 Athénais
 Berry

Du seize février mil-huit cent cinquante
 Sept à neuf heures du soir.
 Acte de naissance de Marie Amélie
 Athénais Berry, née hier à huit heures
 du soir, à St. André de Culzac, fille
 légitime de Charles Berry, peintre âgé de
 trente-un ans et de Marie Embrassine
 Ferrior, sans profession, âgée de vingt
 quatre ans, mariés et habitants de cette commune.
 Sexe de l'enfant acte reconnu être féminin.
 Premier témoin, Martial Guillot, coutelier
 âgé de trente quatre ans, Second témoin
 Gabriel Guentier, Sabotier âgé de cinquante
 un ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à moi faite par
 le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.
 Constataé suivant la loi par moi Antoine
 Sabzac, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ch. Berry
 P. Roche

Sabzac
 Guillot

Du 4 février
 1857. No. 4
 Jules Marche

Du deux février mil-huit cent cinquante sept à
 onze heures du matin. - Acte de naissance de Jules Marie
 Marche, né hier à neuf heures du soir, à St. André de Culzac, fils
 légitime de Jean Marche, portellun âgé de trente six
 ans, et de Jeanne Gerbier, sans profession âgée de
 trente-trois ans, mariés et habitants de cette commune.
 Sexe de l'enfant acte reconnu être masculin.
 Premier témoin Jacques Vilmet, tissier âgé de cinquante
 six ans, Second témoin Jean Sayreau, charpentier âgé de
 quarante deux ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à moi faite par le
 père de l'enfant, et ont, après lecture déclaré ne savoir
 Constataé suivant la loi par moi Antoine
 Sabzac, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sabzac

16 février
1857 n° 9



Du seize février mil huit cent cinquante sept à midi.

Acte de naissance de Jean Berteau né ce jour à une heure du matin à la campagne dans cette commune, fils légitime de Jean Berteau, cultivateur âgé de trente deux ans et de Marthe Pichot, cultivatrice âgée de vingt-trois

ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin. Premier témoin Jean Pichot, cultivateur âgé de cinquante ans, second témoin Jean Normandin, cultivateur âgé de

vingt six ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

18 février
1857 n° 6
Catherine
Degas

Du dix huit février mil huit cent cinquante sept, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Catherine Degas, née avant hier à deux heures du soir à Mercay dans cette commune, fille légitime de Jean Degas, cultivateur âgé de trente quatre ans et de Marie Ceudrai, cultivatrice âgée de trente ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Pierre Morlet, cultivateur âgé de cinquante huit ans, second témoin Jean Costes, cultivateur âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 28 février 1857 n.º 7.
Jean Orbeis
Du vingt huit février mil huit cent cinquante sept, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jean Orbeis né à midi au point de l'aube dans cette commune, fils légitime de Jean Orbeis, cultivateur âgé de trente un ans et de Jeanne Norlé, cultiveuse âgée de trente deux ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Georges Lestrade, propriétaire âgé de soixante un ans, second témoin Lestrade, propriétaire âgé de trente six ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi fait par le père de l'enfant. Et ant, après lecture et déclaré ne savoir signer.
Constate suivant Acte fait par moi Antoine Dalzac, maire des St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 28 février 1857 n.º 4.
Jeanne Lambert
Du vingt huit février mil huit cent cinquante sept, à trois heures.
Acte de naissance de Jeanne Lambert née avant hier à minuit, à Flaque dans cette commune, fille légitime de Jean Lambert, marin âgé de trente un ans et de Catherine Possier, profession âgée de trente quatre ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Peyrot, tourneur âgé de trente neuf ans, second témoin François Laforgue, menuisier âgé de soixante ans, habitants de cette commune.
Sur la déclaration et présentation à moi fait par le père de l'enfant. Et ant, après lecture et déclaré ne savoir signer.
Constate suivant Acte fait par moi Antoine Dalzac, maire des St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 7 Mars 1857
n.º 9



Du Sept Mars mil huit cent cinquante sept,
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Jean Furet, né hier
à cinq heures du soir, à St. André de Cubzac,
fil naturel de Marie Furet âgée de vingt
huit ans, et de père inconnu, non mariée
et habitante de la commune de Montier,
Charente inférieure, et sans profession.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Sausseroch, ex-militaire
Jean Furet âgé de cinquante un ans, second témoin, Julien et
Montier, sabotier âgé de cinquante deux ans, habitans
de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par la dame Genevill née Marie Curmélher
accoucheuse demeurant à St. André de Cubzac.
Et ant signé après lecture.

Constante suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisons
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Suissier Gentier
femme Genevill Dalzac

Du 4 Mars 1857
n.º 10

Jeanne
Cézère

Du huit mars mil huit cent cinquante sept,
à trois heures du soir

Acte de naissance de Jeanne Cézère née ce
jour, à cinq heures du matin, à Lebriz, dans
cette commune, fille légitime de Julien Cézère,
cultivateur âgé de trente quatre ans et de
Marie Martineau, cultivatrice âgée de
trente sept ans, mariés et habitans de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Chagnon, cultivateur
âgé de quarant un ans, second témoin, Louis
Dureau, cultivateur âgé de soixante deux ans,
habitans de cette commune. Sur la réquisition
et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ant
après lecture, de l'acte mes sup. voir signer.
Constante suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac maire de St. André de Cubzac.

11.31 Mars
 57. n. 15
 2me Semées
 Du trente un mars mil huit cent cinquante
 Sept, à trois heures du soir.
 Acte de naissance de Pierre Semées, né
 hier à deux heures du matin, à Recem, dans
 cette commune, fils légitime de Jacques
 Semées, charron âgé de vingt sept ans et
 de Marie Demé, sans profession âgée de
 vingt six ans, mariés et habitant à Recem
 commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Mauden, ferronnier
 âgé de cinquante un ans, second témoin
 Prayman Gerbier, garde champêtre âgé de
 quarante deux ans, habitant de cette commune.
 Sur la déclaration et présentation à moi faite par
 le père de l'enfant, et ont signé après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Salza, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Mauden Gerbier Salza

11.1. Avril
 57. n. 16
 1re Neusseau
 Du premier avril mil huit cent cinquante
 Sept, à deux heures du soir.
 Acte de naissance de Jean Neusseau, né
 hier à deux heures du soir, à St. André de
 Culzac, fils légitime de Pierre Neusseau,
 ferronnier âgé de cinquante ans et de
 Catherine Normere, sans profession âgée
 de trente ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin, Thomas Fauquier, boulanger
 âgé de cinquante huit ans, second témoin Jean
 Allent, ferblantier âgé de quarante six ans
 habitant de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant, et ont signé après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi, Antoine
 Salza, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Fauquier Allent Salza
 Neusseau per

Du sept avril mil huit-cent-cinquante
 1857. n. 19
 Jean Delage hier, à une heure du matin, à St. Pierre dans
 cette commune, fils légitime de Guillaume
 Delage, marin âgé de vingt-huit ans et de
 Marguerite Robert, sans profession âgée
 de vingt-cinq ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Merdon, ferronnier âgé
 de cinquante-un ans, second témoin Jean Alloué,
 ferblantier âgé de quarante-six ans, habitant
 de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation en moi faite
 par le père de l'enfant, et ont signé après lecture
 constatée suivant la loi par moi Constant
 Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Guillaume Delage
 Merdon
 Dulzac

Du 13 avril
 1857. n. 20
 Jeanne Vigé
 Du treize avril mil huit-cent-cinquante
 sept, à trois heures du soir.
 C'est de naissance de Jeanne Vigé, née hier
 à cinq heures du matin, à St. André de Culzac,
 fille légitime de Jules Vigé, menuisier âgé de
 vingt-six ans et de Jeanne Lechaye, sans profession
 âgée de vingt-six ans, mariés et habitant
 de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Raymond Gerbier, garde-
 champêtre âgé de quarante-six ans, second
 témoin François Sausseroch, ex-militaire âgé
 de cinquante-un ans, habitant de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à moi faite par
 le père de l'enfant, et ont signé après lecture
 constatée suivant la loi par moi Constant
 Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Vigé
 Gerbier
 Dulzac

Du 18 Avril
1857. n° 21



Louis -
Lassere

Du dix-huit avril mil huit cent cinquante sept, à neuf heures du matin
Acte de naissance de Louis Lassere né avant-hier à six heures du soir, à St. André de Culzac, fils légitime de Louis Lassere, marchand âgé de vingt-huit ans et de Thérèse Leydet, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et habitants de la ville de Libourne Girond.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin François Sauveroché, ex-militaire âgé de cinquante-un ans, second témoin Gabriel Gontier, salubrier âgé de cinquante-deux ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi: Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroché Gontier Dalzac
Lassere père

Du 18 Avril
1857. n° 22
Chèrese
Gillet

Du dix-huit avril mil huit cent cinquante sept, à midi.

Acte de naissance de Chèrese Gillet née le quinze de ce mois, à trois heures du matin, à St. André de Culzac, fille légitime de Jean Gillet, maçon âgé de trente-trois ans et de Jeanne Biquérie, sans profession âgée de vingt-huit ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Louis Lassere, marchand âgé de vingt-huit ans, habitant de la ville de Libourne (Gironde) second témoin Jean Mendon, porcuquier âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la déclaration et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi: Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mendon Dalzac
Gillet père Lassere

Du 28 Avril 1857. n.º 23
Jean
Renchon

Du dix-huit avril mil huit-cent cinquante sept, à cinq heures du soir.
C'est de naissance de Jean Renchon, né hier à cinq heures du matin à Fort-neuf dans cette commune, fils légitime de Jean Renchon, marin âgé de trente un ans et de Magdeleine Girard, sans profession, âgée de vingt-quatre ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Gabriel Vidange, cultivateur âgé de quarante huit ans, second témoin Jean Vielhem, cultivateur âgé de vingt-six ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi Antoine Salzac, maire de St. Etienne de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)

Du 25 Avril 1857. n.º 24
Marie
Magdeleine
Misaiel
Visier

Du vingt-cinq avril mil huit-cent cinquante sept, à neuf heures du matin.
C'est de naissance de Marie Magdeleine Misaiel Visier, née avant hier à huit heures du matin à St. Etienne de Cubzac, fille légitime de Louis Visier, tonnelier âgé de vingt-neuf ans et de Jeanne Elisa Pressede, sans profession, âgée de vingt-sept ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, André Pischedorque, marchand épicer âgé de quarante ans, second témoin, Francis Sausseroghy, ex militaire âgé de cinquante un ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.
Constaté suivant la loi par moi Antoine Salzac, maire de St. Etienne de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)
Louis Visier

(Signature)
Antoine Salzac

N^o 25
Duss Mai
1857



Jeanne
Duboucin

Quinze Mai mil huit cent cinquante sept,
à cinq heures du soir.
Et de naissance de Jeanne Duboucin
née hier à cinq heures du matin à la barasse
dans cette commune, fille légitime de Pierre
Duboucin, marin âgé de vingt huit ans, et
de Jeanne Roman, sans profession âgée de
dix neuf ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Mercader, cultivateur
âgé de cinquante quatre ans, second témoin
Jean Mercader, fils, cultivateur âgé de vingt
cinq ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
Déclaré ne savoir signer.
Ceinté suivant fait par moi, Antoine
Delpue, maire de S. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Delpue

N^o 26
Du 24 Mai 1857
françois
frouin

De vingt quatre Mai mil huit cent cinquante
sept, à deux heures du matin.
Et de naissance de françois frouin, né ce jour
à cinq heures du matin, à Nérem dans cette
commune, fils légitime de françois frouin,
propriétaire âgé de vingt cinq ans, le sieur de
Bergeteur, sans profession, âgé de vingt six ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Raymond Gerbier, garde
champêtre âgé de quarante sept ans, second
témoin, Charles fougère, le plus âgé de
cinquante huit ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Ceinté suivant fait par moi, Antoine
Delpue, maire de S. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

frouin père fougère
Gerbier Delpue

N.º 27
Du 24 Mai 1857
Marie
Debanne

Du vingt huit Mai mil huit cent cinquante sept, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Debanne, née ce jour à six heures du matin, à Clermet dans cette commune, fille légitime de Jean Debanne cultivateur âgé de trente ans et d'Anne Loria cultivateur âgée de vingt-quatre ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Berdeur, cultivateur âgé de trente huit ans, second témoin Jean Denis cultivateur âgé de trente cinq ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et a signé ledit père, non les témoins qui ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Jean Debanne
Dalzac

N.º 28
Du 28 Mai 1857
Jean Bertram

Du vingt huit Mai mil huit cent cinquante sept, à une heure du soir.
Acte de naissance de Jean Bertram, né ce jour à quatre heures du matin, à Seignem dans cette commune, fils légitime de Louis Bertram, cultivateur âgé de trente cinq ans et de Jeanne Dupuy, cultivatrice âgée de trente deux ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Bertram, cultivateur âgé de trente huit ans, second témoin Armand Sequin cultivateur âgé de trente un ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Dalzac

N^o 29
Du 28 Mai 1857



Jean Berthaud

Le vingt huit Mai mil huit cent cinquante sept, à une heure du soir.
C'est de naissance de Jean Berthaud, né ce jour à quatre heures dix minutes du matin, à Seignan, dans cette commune, fils légitime de Jean Berthaud, cultivateur âgé de trente cinq ans, et de Françoise Dupuy, cultivatrice âgée de trente deux ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Serrou, cultivateur âgé de trente huit ans, Second témoin Armand Seguin, cultivateur âgé de trente un ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ans, après lecture, déclaré ne savoir signer constaté suivant l'acte par moi Antoine Dalpge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Dalpge

N^o 30
Du 30 Mai 1857
Marie Devreux

Le trente Mai mil huit cent cinquante sept, à onze heures du matin.
C'est de naissance de Marie Devreux, née hier à cinq heures du matin à Stagne dans cette commune, fille légitime de Jean Devreux, marin âgé de trente cinq ans et de Catherine Prévost, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Fonteneau, teneur d'âge de trente cinq ans, Second témoin Jean Cayrat, teneur d'âge de quarante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et cent, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant l'acte par moi Antoine Dalpge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Dalpge

N° 31
Du 26 Juin 1856
Jean Diarre

Du Vingt six Juin mil huit cent cinquante
Sept, à six heures du matin.
Acte de naissance de Jean Diarre né avant hier
à onze heures du soir en l'Église de cette
commune, fils légitime de Louis Diarre, cultivateur
âgé de quarante ans et de Catherine Mullard, cultivateur
âgée de quarante ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Sauveroché, célibataire
âgé de cinquante deux ans, Second témoin Gabriel
Thomas Cabutau, horloger âgé de trente huit
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
l'exception eue et père qui a déclaré ne savoir le
Censuré suivant lui par moi Antoine Salzac
maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauveroché
Cabutau p. Salzac

Du 26 Juin 1857
N° 32
Etienne
Alexandre
Cabutau

Du Vingt six Juin mil huit cent cinquante
Sept, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Etienne Alexandre
Cabutau né ce jour à cinq heures du matin
à St. André de Culzac, fils légitime d'Etienne
Guérineau Cabutau, horloger âgé de
trente huit ans et de femme Anne Vete
Lemoreau, sans profession âgée de vingt
neuf ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauveroché, célibataire
âgé de cinquante deux ans, Second témoin Gabriel
Gontier, célibataire âgé de cinquante deux ans
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le
père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Censuré suivant lui par moi Antoine Salzac
maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil

Gontier
Cabutau p. Salzac

N.º 93
Du 30 juin 1857



Louis Robert

De trente six mil huit cent cinquante
Sept, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Louis Robert né
cevant hier à huit heures du soir, à Slagpe
dans cette commune, fils légitime de Jean
Robert, marin âgé de vingt huit ans et de
Jeanne Robert, sans profession âgée de
vingt deux ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin, Gabriel Gontier salubier
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Mondon, ferruquin âgé de cinquante
un ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ont signé après lecture.
Ce constaté suivant l'ai par moi Constant
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Robert Jean Pierre Mondon Dulzac
Gontier

N.º 94
Du 19 juillet
1857

Marie
enfant naturel

Du dix neuf juillet mil huit cent cinquante
Sept à onze heures du matin
Acte de naissance de Marie, née Pierrière
heure du soir à St. André de Cubzac, fille
naturelle de Marguerite Marin, domestique âgée
de vingt sept ans et de père inconnu, non mariée
et habitante de la commune de Sedonde, canton
de Fronzac, Gironde.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jacques Vilmat, tisserand âgé de
cinquante six ans, second témoin Jean Geyssier
charpentier âgé de quarante deux ans, habitants
de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par la dame Genevieve Marie Campellier inconnue
demeurant à St. André de Cubzac, laquelle a signé après
lecture, non les témoins qui ont déclaré ne savoir le fait.
Ce constaté suivant l'ai par moi Constant
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Genevieve Campellier Dulzac

11.35
Du 31 juillet
1857.
Jeanne
Brix

Sur vingt-un feuilles mil-huit-cent
cinquante-sept, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jeanne Brix, née
ce jour à huit heures du matin, à St. André
de Culzac, fille légitime de Cyprien Brix,
plâtrier âgé de trente-deux ans et de
Marguerite Guquet, couturière âgée de
trente ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jacques Vilmat, tisserand
âgé de cinquante-six ans, second témoin
Jean Dupren, charpentier âgé de quarante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
déclaré mesesmeur signer.
Constaté suivant la loi par moi Antoine
Palzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palzac

N. 36
Du 25 juillet
1857. Jeanne
Séjoux

Sur vingt-cinq feuilles mil-huit-cent
cinquante-sept, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jeanne Séjoux née à
St. André de Culzac, la trente-un mai mil-huit-
cent-vingt-cinq, du légitime mariage d'Antoine
Séjoux, alors ferblanter, et de Marguerite
Alissier, sans profession, tous deux étant
alors, aujourd'hui décédés.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Constaté suivant la loi par moi Antoine
Palzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
En vertu d'un jugement du tribunal de première
instance de Bordeaux, en date du quinze
juin, mil-huit-cent cinquante-sept qui supplé
à l'omission existant sur les registres de
naissance de mil-huit-cent vingt-cinq on
aurait du figurer le présent acte de naissance.

Palzac

1103
Du 30 juillet
1857



Jeon Cris

Du trente juillet mil huit cent cinquante sept, à sept heures du matin.

Acte de naissance de Jean Cris, né avant hier à midi, à Baylet dans cette commune, fils légitime de Jeon Cris, cultivateur âgé de quarante huit ans et de Jeonne Seguin, cultivatrice âgée de quarante deux ans mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Argaut, cultivateur âgé de trente six ans, second témoin Etienne Cherviat, cultivateur âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture de leur nom sur air signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

1103
Du 30 juillet
1857. Jeon
Baudreau

Du trente juillet mil huit cent cinquante sept, à six heures du matin.

Acte de naissance de Jeon Baudreau, né avant hier, à onze heures du soir, à St. André de Cubzac, fils légitime de François Baudreau, menuisier âgé de trente sept ans et de Marie Vigé, sans profession, âgée de trente trois ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin, François Sauveroché, militaire âgé de cinquante deux ans, second témoin, Raymond Gerbier, garde champêtre âgé de quarante six ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Baudreau père Gerbier Dalzac

n^o 39
Du 10 août 1837
Catherine
Sabatut

Du dix huit mil huit cent cinquante
Sept, à neuf heures du matin.
C'est de naissance de Catherine Sabatut
née hier à une heure du matin, à sept heures
dans cette commune, fille légitime de Michel
Sabatut, marin âgé de trente cinq ans et
d'Anne Penchun, sans profession âgée de
trente trois ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Jean Penchun, marin âgé de
trente un ans, second témoin, Jean Guillebert
cultivateur âgé de trente six ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et eut, après lecture,
déclaré ne savoir signer.
Comté suivants Valin par moi Antoine
Sabatut, maire de St. André de Culzac, faisons les
fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)

n^o 40
Du 19 août 1837
Auguste
Ferré

Du dix-neuf août mil huit cent cinquante
Sept, à huit heures du matin.
C'est de naissance d'Auguste Ferré né hier
à deux heures du soir, à St. André de Culzac
fils légitime de Jean Ferré, porruquier âgé de
trente ans et de Catherine Beaumont,
sans profession âgée de vingt trois ans,
mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Sauverche, semencier
âgé de cinquante deux ans, second témoin,
Gabriel Gontier, cultivateur âgé de cinquante
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant, et eut signé après lecture
Comté suivants Valin par moi Antoine
Sabatut, maire de St. André de Culzac, faisons
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauverche Gontier *(Signature)*

N^o 41
Du 21 Août
1837



Saint-André
de Cubzac

Des vingt-un Août mil huit cent
cinquante Sept, à neuf heures du matin
Acte de naissance de Pierre André Churron
né hier à midi, à St. André de Cubzac, fils
légitime de Monsieur Jacques Churron,
négociant âgé de trente deux ans et de dame
Françoise Julie Duranton, sans profession
âgée de vingt neuf ans, mariés et habitant.

de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Le premier témoin François Sauveroch, ex
militaire âgé de cinquante deux ans, second
témoin, Gabriel Gantier, Sabotier âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette commune
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée sur eux la loi par moi
Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch Gantier Dalzac

N^o 42
Du 22 Août
1837

Saint-André
de Cubzac

Des vingt deux Août mil huit cent
cinquante Sept, à quatre heures du soir
Acte de naissance de Pierre Ludovic
André de Cubzac, fils légitime de Jean Polhée
Serrurier âgé de vingt cinq ans et de Marie Madeleine
Genesier Merisson, ex currière âgée de
vingt un ans mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Le premier témoin Jean Mandon, Perruquier âgé
de cinquante ans, second témoin Raymond
Gerlier, garde champêtre âgé de quarante sept
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée sur eux la loi par moi
Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mandon Gerlier Dalzac
Polhée Jean Père

N. 43
Du 25 Nov
1837. Commune
Saurin

Durant cinq heures mil huit cent
cinquante sept, à sept heures du soir
A été de naissance de Pierre Saurin né
hier à trois heures et demie du matin, à St
André de Culzac, fils légitime de Jean
Saurin, tuteur âgé de vingt deux ans
et de Julienne Demes, couturière âgée de
vingt deux ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Le premier témoin français Saureroche, ex
militaire âgé de cinquante deux ans, second
témoin, Gabriel Gontier, salicoteur âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
de l'état suivant la loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche Saurin père Gontier
Salzac

N. 44
Du 3-7-1837
Marie Françoise
Elisabeth
Sequoy

Du deux septembre mil huit cent
cinquante sept, à onze heures du matin.

A été de naissance de Marie Françoise
Elisabeth Sequoy née ce jour à neuf
heures et demie du matin, à St André de
Culzac, fille légitime de Monsieur Jean
Jacques Philippe Sequoy, propriétaire
âgé de cinquante ans et de Madame Marie
Moure, sans profession âgée de trente
quatre ans, mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Le premier témoin Jean Mandan, âgé de
cinquante un ans, second témoin Jean
Allant, salicoteur âgé de quarante six ans
habitants de cette commune. Sur la réquisition
et présentation à moi faite par le père de l'enfant.
Et ont signé après lecture

de l'état suivant la loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Mandan J. Allant Salzac

N^o 45
du 9-7-1857



Aeneis de Tit

Du cinq septembre mil huit cent cinquante sept, à midi.
Acte de naissance d'Aeneis de Tit née hier à neuf heures du soir, à seigneur dans cette commune, fille légitime d'Antoine Gault, cultivateur âgé de trente ans et de Françoise Pleme, cultivatrice âgée de vingt six ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Pierre Echa, cultivateur âgé de trente neuf ans, second témoin Jean Boursseau, cultivateur âgé de quarante ans, habitants de cette commune. Sur la requisition et présentation en main faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Copstale Suisseant Valin par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N^o 46
du 21-7-1857
Jean Durcau

Du vingt un septembre mil huit cent cinquante sept, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Durcau né hier à dix heures du soir, à seigneur dans cette commune, fils légitime de Gabriel Durcau, cultivateur âgé de vingt six ans et de Jeanne Lecurcau, cultivatrice âgée de vingt cinq ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Etienne fanteneau, cultivateur âgé de quarante sept ans, second témoin Jacques Brambat, marin âgé de soixante dix huit ans, habitants de cette commune. Sur la requisition et présentation en main faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Copstale Suisseant Valin par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

n° 47
Du 29-7-1859
Marie-Marianne

Sur vingt huit septem bre mil huit cent
cinquante sept, à sept heures du matin.
Acte de naissance de Marie-Marianne née
hier à neuf heures du soir au Chauvin dans
cette commune, fille légitime de Simon Naudan
cultivateur âgé de vingt huit ans et de Jeanne
Mollard, épouse de cet âge de vingt-trois ans
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Naudan, pressurier âgé
de cinquante ans, second témoin, Raymond
Gorbier, gendre du Chauvin âgé de quarante sept
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a moi faite pour
le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
le notaire susdit l'adjoint, par moi, Antoine
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Naudan Gorbier Dulzac

n° 48
Du 29-8-1859
Eugène
enfant naturel

Sur premier octob. mil huit cent cinquante
sept, à neuf heures du matin.
Acte de naissance d'Eugène né hier à
sept heures du soir au Chauvin dans cette
commune, fils naturel de Chèrese Philippine
Bernard, sans profession, âgée de dix huit
ans et de père inconnu. Ladite Bernard
Chèrese Philippine a déclaré reconnaître
pour son enfant naturel ledit Eugène
et vouloir qu'il porte désormais le nom
de Bernard qui est le sien.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauveroché, esmitier
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Gabriel Rentier, sabotier âgé de cinquante deux
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a moi faite
par la demoiselle Jeanne Peillan, accouchée
seulement à St. André de Cubzac. Et ont signé après
lecture à l'exception de ladite Chèrese Philippine
Bernard qui a déclaré ne savoir le faire.
Le notaire susdit l'adjoint, par moi, Antoine Dulzac,
maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Sauveroché Peillan Dulzac

N.° 49
Du 7 - 8 - 1857
Chère et Elisabeth
Bayer

Du deux Octobre mil huit cent cinquante
sept à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Chère et Elisabeth
Bayer née hier à deux heures du soir à
Witten dans cette commune, fille légitime
de Pierre Bayer, tannier âgé de trente quatre
ans et de Marguerite Nicot, sans profession
agée de dix sept ans, mariés et habitants de
cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Allent, ferblantier âgé de
quarante six ans, second témoin Thomas Jaugere,
peu longor âgé de cinquante huit ans, habitants
de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, j'ai signé après lecture.
Ce sont là suivant la loi par moi Aptaine
Lalque, maire de St André de Calque, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jaugere & Bayer
Lalque

N.° 50
Du 11 - 8 - 1857
Marguerite
Michel

Du onze Octobre mil huit cent cinquante
sept, à huit heures du matin.

Acte de naissance de Marguerite Michel
née hier à minuit à la Grasse dans cette
commune, fille légitime de Justin Michel,
cultivateur âgé de vingt six ans et de Françoise
Pudlier, cultivatrice âgée de vingt trois ans,
mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Pierre Merlot, cultivateur
agé de cinquante six ans, second témoin Louis
Crocure, cultivateur âgé de trente un ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant, et ant, a pres
lecture, déclare ne savoir signer.

Ce sont là suivant la loi par moi Aptaine
Lalque, maire de St André de Calque, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lalque

n. 51
Du 26-27-1857
Pierre Laforgue

Du vingt six octobre mil huit cent cinquante sept, à onze heures et demie du matin.
Acte de naissance de Pierre Laforgue né hier à dix heures du matin, à Laforgue dans cette commune, fils légitime de Jean Laforgue charpentier âgé vingt trois ans et de Marie Jeanne Moreau, sans profession âgée de vingt deux ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauveroche, ex militaire âgé de cinquante deux ans, second témoin Gabriel Gontier, salubrier âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.
Constata suivant l'avis par moi obtenu de M. Faugère, maire de St. André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Sauveroche
Laforgue père Gontier

n. 52
Du 26-27-1857
Joseph Saujon

Du vingt six octobre mil huit cent cinquante sept, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Joseph Saujon, né hier à trois heures et demie du matin, à St. André de Lubzac, fils légitime de Louis Saujon, tonnelier âgé de vingt sept ans et de Catherine Sédier, sans profession âgée de vingt quatre ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Monéan, ferrugier âgé de cinquante ans, second témoin Thomas Faugère, boulanger âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Constata suivant l'avis par moi obtenu de M. Faugère, maire de St. André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Faugère
Monéan
Saujon père

N^o 53
Du 3-9^{bre} 1857
Anne - Maillot

Du deux novembre mil huit cent cinquante sept, à six heures du soir.
Acte de naissance d'Anne Maillot née hier à trois heures du soir à St. André de Culzac, fille légitime de Louis Maillot, cordonnier âgé de six-neuf ans et de Marguerite Elvire, sans profession âgée de vingt-un ans, mariés et habitants de cette commune. L'excédent de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Raymond Gerbier, garde champêtre âgé de quarante-sept ans, second témoin, Jean Allant, porteur âgé de quarante-six ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation en moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant l'acte par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Allant Gerbier Dalzac
Maillot, Pierre

N^o 54
Du 7-9^{bre} 1857
Marie Carin

Du dix sept novembre mil huit cent cinquante sept, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Marie Carin, née hier à onze heures du matin, à St. André dans cette commune, fille légitime de Pierre Carin, cultivateur âgé de vingt-huit ans et de Marie Despagny, cultivateuse âgée de vingt-trois ans, mariés et habitants de cette commune. L'excédent de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin, Pierre Bertin, faiseur d'araires âgé de quarante ans, second témoin Raymond Jeurin, cultivateur âgé de trente-sept ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation en moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture du présent acte, déclaré mes avoir signé.

Constaté suivant l'acte par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

31.55
du 26-9-1857
Blaise
Montaugou

Du vingt-six novembre mil huit cent
cinquante sept, à quatre heures du soir
acte de naissance de Blaise Montaugou
né hier à dix heures du soir à St. André de
Culzac, fils légitime de Jean Montaugou
bourlingier âgé de quarante-trois ans, et de
Jeanne Soulier, sans profession, âgée de
trente-quatre ans, mariés et habitant de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être pris en
premier témoin François Souveroch, ex militaire
âgé de cinquante-deux ans, second témoin,
Gabriel Lantier, sabotier âgé de cinquante
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le
père de l'enfant. Etant signé après lecture.
Constaté suivant la loi par moi, Anstaise Dubois
maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Souveroch
Montaugou Père
Dubois

31.56
du 30-9-1857
Jeanne
Rigole

Du trente novembre mil huit cent
cinquante sept, à trois heures du soir
acte de naissance de Jeanne Rigole née
hier à onze heures du soir à Corchepert, dans
cette commune, fille légitime de François
Rigole, cultivateur âgé de trente-six ans
et de Marguerite Bourricau, cultivatrice
âgée de trente-deux ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Rigouet, cultivateur
âgé de quarante-sept ans, second témoin Pierre
Bourricau, cultivateur âgé de trente ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père
de l'enfant. Etant, après lecture, déclaré des savoirs.
Constaté suivant la loi par moi, Anstaise Dubois
maire de St. André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

Acté à Saint
André de Culzac
le quinze mai mil
neuf cent quarante
sept
le quinze mai mil
neuf cent quarante
sept
le chéri.

[Signature]

N. 57
Du 3-X-1857

Pierre
Beaumont

Guillaume
Palpac

Decede à St. Andre
de Culzac de tous pays
sans aucun qu'on
deur. le Paris

Du trois decembre mil huit cent
cinquante sept, à dix heures du matin
Acte de naissance de Pierre Beaumont
né hier à trois heures du soir à Saint
André de Culzac, fils légitime de Pierre
Justin Beaumont, tonneur chaisier
agé de dix neuf ans et de Jeanne Legrand,
pailleuse de chaises agée de dix huit
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Bonnefoy, journalier
agé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Mirac, macun agée de quarante neuf
ans, habitants de cette commune.
Sur la requisition et présentation à moi faite par le
pere de l'enfant. Et tant, apres lecture, de ce qui me devoit
signer. Constaté suivant lequel par moi,
Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N. 58
Du 8-X-1857

Pierre Vigé

Du huit decembre mil huit cent cinquante
sept, à trois heures du soir
Acte de naissance de Pierre Vigé né hier
à onze heures du matin à St. André de Culzac
fils légitime de Jean Vigé, charpentier agée
de trente huit ans et de Elisabeth Wroult,
sans profession agée de trente quatre ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Allant, ferblantier agée
de quarante six ans, second témoin, Jean Mondon,
perruquier agée de cinquante un ans, habitants
de cette commune.
Sur la requisition et présentation à moi faite
par le pere de l'enfant. Et tant signé apres lecture.
Constaté suivant lequel par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Allant

Mondon

Dalzac

Vigé père

n° 596
Du 15-X-1857
Jean d'aul
Ajot.

Du quinze décembre mil-huit-cent cinquante
Sept, à deux heures du soir.
C'est de naissance de Jean d'aul Ajot
ce jour à trois heures d'heure du matin, a
Barbarie dans cette commune, fils légitime
Monsieur Emile Bernard d'aul Ajot, proprié
tair de trente quatre ans et de Madame Elisabeth
Thuleau, sans profession, âgée de vingt-trois ans
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être un
premier témoin, François Sauvage, âgé de cinquante
ans, second témoin
Valentin Gauthier, barbier, âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation amiable
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Le notaire, Monsieur André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Sauvage

A. Ajot Gontier
D'aul

n° 60
Du 15-X-1857
Jeanne Félicie
Beaupertuis

Du quinze décembre mil-huit-cent cinquante
Sept, à trois heures du soir.
C'est de naissance de Jeanne Félicie
née avant hier, à quatre heures du matin, de
André de Culzac, fille légitime de
Beaupertuis, marchand, âgé de vingt-six ans
et de Jeanne Elisabeth Chiere, sans
profession, âgée de dix-neuf ans, mariés et
habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Raymond Gerbier, garon
de quinze ans, second témoin, Thomas
Faugère, cultivateur, âgé de
seize ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation amiable
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Le notaire, Monsieur André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Faugère
Beaupertuis

Gerbier
D'aul

A été le vingt
neuf septembre mil
neuf cent quarante
sept à Belglos -
Jirant,
Le vingt deux octobre
mil neuf cent quarante
sept
le notaire

Beaupertuis

N.° 61
 Du 20^{bre} 1857
 Arrondissement de Niort

Le vingt décembre mil huit cent cinquante sept, à cinq heures du soir. 17
 Acte de naissance de l'âme Sierron
 Ce jour à neuf heures du matin à
 Niort le lieu dans cette commune, fille
 légitime de Jean Sierron, cultivateur âgé
 de trente un ans et de femme Susan,
 cultivatrice âgée de vingt-neuf ans,
 mariés et habitants de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Louis Sierron, cultivateur
 âgé de trente-huit ans, second témoin
 Arnaud Sequin, cultivateur âgé de trente
 un ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à moi faite par
 le père de l'enfant, et moi, après lecture de l'acte en son lieu et
 lieu, et en présence de lui, par moi, Antoine
 Salzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salzac

Acte et arrêté, le présent registre des
 naissances, comprenant soixante un actes,
 par nous, Maire de St. André de Cubzac,
 le vingt un décembre mil huit cent
 cinquante sept au soir.

Salzac

Extrait des actes de naissance

Département de la Gironde	Noms et prénoms des nouveau nés.	Dates des actes.
Arrondissement de Bordeaux	St. Rijet Jean Paul	19 - X ^{bre}
Commune de St. André de Cubzac	Arlebis Jean	23 février
Ann 1857.	Bardreau Jean Beaurmont Pierre	30 juillet 2 - X ^{bre}

Beaupertuis Jeanne Julia	15 - 2 ^e line
Bernard Eugène. (R)	1 ^{er} 8 ^{bre}
Berteaux Jean	16 février
Bertin Amélie	2 janvier
Bertrand Jean	28 Mai
Bertrand Jean	10 "
Bessière Henri	30 mars
Bouchon Elie	4 avril
Bayer Chèrese	2 - 8 -
Blix Jeanne	31 juillet.
C.	
Carin Marie	17 - 9 ^{bre}
Céard Jeanne	8 mars
Charbon Pierre André	21 Août
D.	
Debanie Marie	22. Mai
Degaz Catherine	18 février
Delaye Jean	7 avril
Dézobise Jeanne	31 Mai 1838
Dubourdieu Jeanne	11 Mai 1837
Durieux Jean	21 - 7 ^{bre}
E.	
Eaugère Jean	6. Janvier
Egrie Auguste	14 Août
Ereun François	24 mai.
Euret Jean	7 mars
F.	
Fillet Chèrese	18 avril
Ferjean Jeanne	18 Mars
G.	
Gorry Marie Amélie Athénaïs	16 janvier
Gosten Jeanne	13 Mars
H.	
Habaud Catherine	10 Août
Hafrique Pierre	26 - 8 ^{bre}
Lambert Jeanne	28 février

Landes Pierre	31 Mars 18
Lassère Louis	18 Avril
Lequay Marie Françoise Elisabeth	3-7- bre
M.	
Maillet Anne	2-9- bre
Manon Marie	28-7- bre
Marche Paul	2 février
Marie Enfants natures	19 juillet
Mauvillain Rosalie Melanie	25 mars
Meynard Catherine	6 Avril
Michel Marguerite	11-3- bre
Montanguon Plaise	26-9- bre
P.	
Petit Anais	5-7- bre
Terreau Marie	30 Mai
Sierre Jean	26 Juin
Sierre Anne	20-1- bre
R.	
Rigolle Jeanne	30-9- bre
Robert Louis	30 Juin
Reuchon Jean	18 Avril
Roussseau Jean	1 ^{er} id
S.	
Serrien Joseph	26-8- bre
Serrien Pierre	25 Août
T.	
Taubateau Etienne Alexandre	26 Juin
Tria Jean	3 juillet
V.	
Vigé Jeanne	13 Avril
Vigé Pierre	8-1- bre
Vivier Magdaline Misael	25 Avril
† Cothé Pierre Suvarie	22 Août